



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

DROIT DE LA FAMILLE

LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Mardi 12 décembre

De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Philippe BONFILS

Professeur
Université Aix Marseille LDPSC
Avocat au barreau de Marseille
et

Caroline

SIFFREIN-BLANC

Maître de conférences
Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles
Faculté de droit et sciences politiques
Aix Marseille

190€ la séance

160€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Recevoir et conseiller un(e) client(e) victime de violences conjugales
- Orienter la procédure entre la voie civile et la voie pénale
- Maîtriser la procédure de l'ordonnance de protection (civile) et la procédure pénale en matière de violences conjugales

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Présentation générale des violences conjugales ; procédure (civile) de l'ordonnance de protection
- Procédure pénale (plainte, réponses pénales) en matière de violences conjugales ; solutions concrètes à destination des victimes potentielles et des victimes avérées (logiciels, associations...)

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis après la formation.
Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)